

Préparer son RDV

Nous vous recommandons de vous présenter au cabinet muni de l'ensemble des documents nécessaires à l'analyse de votre situation et à la défense de vos intérêts.

Selon la nature du litige, les pièces suivantes peuvent être requises :

- ☐ Contrat de travail initial
- ☐ Éventuels avenants
- ☐ Derniers bulletins de salaire
- ☐ Lettre de notification du licenciement
- ☐ Documents de fin de contrat
- ☐ Justificatifs de votre situation professionnelle actuelle
- ☐ Sanctions disciplinaires
- ☐ Échanges divers

N'hésitez pas à nous contacter en cas de doute sur les documents à fournir.